Envoyé en préfecture le 13/10/2026
Reçu en préfecture le 13/10/2026
Publié le
ID : 029-242900835-20261005-D26_146-DE

MORLAIX communauté
BRO MONTROULEZ

Morlaix Communauté
Séance du lundi 5 octobre 2026
Délibération D26-146

L'an deux mille vingt-six, le cinq octobre à dix-huit heures, le Conseil de Communauté s'est réuni en salle Armor de l'espace du Roudour à Saint-Martin-des-Champs, sous la présidence de Monsieur Jean-Paul Vermot, conformément aux articles L. 5211-1 et L. 5211-2 du Code général des collectivités territoriales.

Date de la convocation : 29 septembre 2026

Nombre de membres en exercice : 52
Nombre de membres titulaires présents : 47
Nombre de pouvoirs : 1
Nombre de représentations : 1
Nombre de votants : 49

Secrétaire de séance : Marion Picart

Étaient présents : **Botsorhel** : Hervé Cillard **Carantec** : Alban Le Roux, Marion Picart **Garlan** : Joseph Irrien **Guerlesquin** : Eric Cloarec **Guimaëc** : Pierre Le Goff **Lanmeur** : Yvon Denis, Christine Prigent **Lannéanou** : Patrick Berger **Le Cloître Saint-Thégonnec** : Sandrine Delory **Locquénolé** : Pascal Lecomte **Morlaix** : Jean-Paul Vermot, Catherine Tréanton, Ismaël Dupont, Nathalie Barnet, Yvon Laurans, David Guyomar, Laetitia Abily, Michael Restier, Catherine Milin, Olivier Bellec, Hélène Hetault-Guézennec **Pleyber-Christ** : Julien Kerguillec, Marie-Claire Parcheminal **Plouégat-Guerrand** : Hervé Loussaut **Plouégat-Moysan** : Philippe Adam **Plouézoc'h** : Arnaud Favé **Plougasnou** : Serge Wlodarczak, Martine Le Doaré **Plougonven** : Bernadette Auffret, Nicolas Inisan **Plouigneau** : Joëlle Huon, Roger Héré, Julie Hamon **Plounéour-Ménez** : Sébastien Marie **Plourin-lès-Morlaix** : Guy Pennec, Morgane Bicrel, Gérard Pirou **Saint-Jean-du-Doigt** : Marc Boizard **Saint-Martin-des-Champs** : Jonas Plusquellec, Michel Madec-Clei, Annick Martin **Saint-Thégonnec Loc-Éguiner** : Stéphane Lozdowski, Sandrine Le Feur **Sainte-Sève** : Anne-Marie Kerviel **Taulé** : Gilles Creach, Aude Goarnisson.

Était représenté par : **Locquirec** : Gwenolé Guyomarc'h par Delphine Masson

Avaient donné pouvoir : **Morlaix** : Valérie Scattolin à Nathalie Barnet

Était absent excusé : **Henvic** : Anne-Lise Jacq, **Plouigneau** : Yves Jouan, **Saint-Martin-des-Champs** : Sandrine Autret.

Convention d'adhésion au Fonds de Solidarité Logement du Finistère (2026-2028)

Projet de territoire Trajectoire 2030
Orientation stratégique n°4 "Faciliter les parcours résidentiels et répondre aux besoins spécifiques"

Rapporteur : Yvon Laurans

Le fonds de solidarité pour le logement (FSL) est un dispositif géré par le Conseil Départemental du Finistère. Il constitue l'un des outils visant à la mise en œuvre du droit au logement. Il a vocation à favoriser l'accès ou le maintien dans un logement du public défini par le plan départemental d'action pour le logement et l'hébergement des personnes défavorisées (PDALHPD).

La loi du 13 août 2004 relative aux libertés et responsabilités locales confie aux seuls départements la gestion du Fonds de Solidarité pour le Logement. C'est l'occasion pour le Conseil Départemental du Finistère de réaffirmer son engagement à gérer ce Fonds dans le cadre du dispositif territorial

Envoyé en préfecture le 13/10/2026
Reçu en préfecture le 13/10/2026
Publié le
ID : 029-242900835-20261005-D26_146-DE

d'insertion et de lutte contre les exclusions. La présente convention s'inscrit dans le cadre d'un partenariat renforcé avec les collectivités du département impliquées dans la mise en œuvre du droit au logement.

La participation des communes et des intercommunalités est facultative et est établie sur la base du volontariat. Le PLUI-H 2020-2025, dans son volet Habitat, prorogé sur la période 2026-2029, prévoit ainsi l'adhésion par Morlaix Communauté au FSL au titre de sa compétence Habitat (action 4.6 : accompagner les ménages en difficulté dans leur logement).

Le Conseil Départemental du Finistère propose aujourd'hui à Morlaix Communauté, la signature d'une convention triennale 2026-2028, établie sur la base d'une cotisation annuelle de 25.000 € (montant inscrit au budget 2026 du volet Habitat).

Vu l'avis favorable à l'unanimité de la Commission Aménagement - Habitat - Mobilités - Mer et Littoral du 15 septembre 2026,

Il est proposé au Conseil de Communauté :

- **d'approuver l'adhésion au Fonds de Solidarité Logement du Finistère pour la période 2026-2028,**
- **d'autoriser le président ou son représentant à signer ladite convention,**
- **d'approuver l'attribution d'une cotisation de 25.000€ par an, en 2026, 2027 et 2028,**
- **d'autoriser le conseiller délégué à l'Habitat à représenter Morlaix Communauté au Comité des financeurs de ce fonds.**

Après en avoir délibéré,
Décision du Conseil : adopté à l'unanimité.

La secrétaire de séance,
Marion Picart

Le Président,
Jean-Paul Vermot

MORLAIX communauté
BRO MONTROULEZ